



## DECISION 2015 - 015

portant délégation de signature

**Le Directeur de l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM),**

Vu l'article R684-8 du Code rural et de la pêche maritime,

Vu le Décret du 23 juin 2015 portant nomination du directeur de l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer.

**DECIDE**

### **ARTICLE 1**

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, délégation est donnée à Mme Anne-Marie SERIZIER, directrice adjointe, pour signer tous les documents de caractère administratif ou financier.

### **ARTICLE 2**

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, et de la directrice adjointe, délégation est donnée à M. Jean LARROQUE, Secrétaire général, pour signer, au nom du directeur, tous les documents de caractère administratif ou financier.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean LARROQUE, M. Norbert BOUHNIK, responsable du système d'information et de la sécurité du système d'information, est habilité à signer, au nom du directeur :

- les PV de recette relatifs aux marchés informatiques
  - les rapports d'activités des prestataires informatiques
  - les bons de commande de « tierce maintenance applicative » (TMA)
- ainsi que tous documents de liquidation relatifs aux prestations informatiques.

### **ARTICLE 3**

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur et de la directrice adjointe, M. Jérôme MATER, Chef du service « grandes cultures », est habilité à signer, au nom du directeur, tous documents de liquidation relatifs à la gestion des aides nationales et communautaires ayant trait aux interventions relevant des compétences attribuées au service « grandes cultures ».

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme MATER, Mme Patricia PINOT, Chef de pôle « banane », est habilitée à signer, au nom du directeur, tous documents de liquidation relatifs à la gestion des aides nationales et communautaires ayant trait aux interventions de l'Office dans le secteur de la «banane».

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme MATER, Mme Sandrine CHEVILLON, Chef de pôle « canne à sucre », est habilitée à signer, au nom du directeur, tous documents de liquidation relatifs à la gestion des aides nationales et communautaires, ayant trait aux interventions de l'Office dans le secteur de la « canne à sucre ».

### **ARTICLE 4**

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur et de la directrice adjointe, Mme Valérie GOURVENNEC, Chef du service « Productions de diversification », est habilitée à signer, au nom du directeur, tous documents de liquidation relatifs à la gestion des aides nationales et communautaires, ayant trait aux interventions relevant des compétences attribuées au service « productions de diversification ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie GOURVENNEC, Mme Laure LACOUR, adjointe au chef de service, est habilitée à signer, au nom du directeur, tous documents de liquidation relatifs à la gestion des aides nationales et communautaires ayant trait aux interventions relevant des compétences attribuées au service « productions de diversification ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie GOURVENNEC et de Mme Laure LACOUR, Mme Marie-Pierre BRIFFAUT, Chef de pôle « diversification animale et RSA » est habilitée à signer, au nom du directeur, tous documents de liquidation relatifs à la gestion des aides nationales et communautaires, et des certificats d'importation, ayant trait aux interventions de l'Office dans le secteur « diversification animale et RSA ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie GOURVENNEC et de Mme Laure LACOUR, M Jean-Claude GUICHARD, Chef de pôle « diversification végétale » est habilité à signer, au nom du directeur, tous documents de liquidation relatifs à la gestion des aides nationales et communautaires, ayant trait aux interventions de l'Office dans le secteur de la « diversification végétale ».

## **ARTICLE 5**

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur et de la directrice adjointe, M. Stéphane JORET, Chef du service « Etudes Prospective Evaluation Communication », est habilité à signer, au nom du Directeur, les bons à tirer, ainsi que tous documents de liquidation relatifs à la gestion des aides nationales et communautaires, ayant trait aux interventions de l'Office dans le secteur « études prospective évaluation communication ».

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane JORET, Mme Martine DUMORTIER, Chef de pôle « suivi-évaluation » du POSEI est habilitée à signer, au nom du Directeur, les bons à tirer ainsi que tous documents de liquidation relatifs à la gestion des aides soit nationales dans le secteur « Communication » soit communautaires, ayant trait aux interventions de l'Office dans le secteur de « l'assistance technique » du POSEI.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane JORET, Mme Marie-Aude STOFER-MONTELY, Chef de pôle « missions-études » est habilitée à signer, au nom du Directeur, tous documents de liquidation relatifs à la gestion des aides nationales, ayant trait aux interventions de l'Office dans le secteur « études prospective évaluation ».

## **ARTICLE 6**

Les spécimens des signatures figurent en annexe.

## **ARTICLE 7**

Cette décision sera notifiée à Monsieur l'Agent comptable et au Contrôleur Général de l'ODEADOM.

Fait à Montreuil, le 26 juin 2015

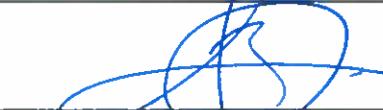
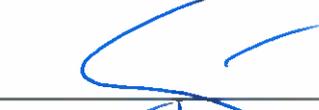
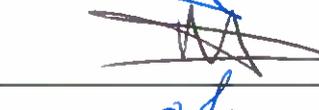
Le Directeur



Hervé DEPERROIS

**ANNEXE**

**SPECIMEN DE SIGNATURE**

<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
Anne-Marie SERIZIER	
Jean LARROQUE	
Norbert BOUHNİK	
Jérôme MATER	
Patricia PINOT	
Valérie GOURVENNEC	
Laure LACOUR	
Marie-Pierre BRIFFAUT	
Jean-Claude GUICHARD	
Stéphane JORET	
Martine DUMORTIER	
Marie-Aude STOFER-MONTELY	
Sandrine CHEVILLON	